

## Trajet de garde de mon fils

## Par louloute54, le 22/11/2010 à 17:15

Bonjour, jusqu a aujourd hui j avait la garde de mon fils mais il a decider du jour au lendemain de retourner vivre avec ca mere. a l'epoque mon ex et parti du domicile conjugale sans rien expliquer et en me laissant seul avec lui. du faite que c'est elle qui et parti le juge avait decider que les trajet serait a ca charge complete, et maintenant qu'il retourne chez ca mere le concubin de mon ex conjointe veut que les trajet sois a ma charge complete, hors je suit en formation et quitte a 20h30 et ne pourrait recuperait mon fils donc je voudrait savoir ci un juge peu faire en sorte que ce soit chacun son tour pour les trajet car je ne vois pas comment je pourrait faire autrement. merci de votre reponse

Par Clara, le 22/11/2010 à 17:18

Bonsoir, quel age a votre fils?

## Par mimi493, le 22/11/2010 à 17:45

S'il y a un jugement instituant la résidence de l'enfant chez vous et des droits de visite de l'autre parent, vous devez faire une requête au JAF pour que la résidence de l'enfant soit officialisé chez l'autre parent et établir vos droits de visite (c'est là qu'il faudra demander les choses sur le trajet)

En l'absence de ce jugement, vous n'avez aucun droit de visite mais si l'autre parent fait des difficultés, vous pouvez exiger le retour de l'enfant à votre domicile conformément au

jugement et jusqu'à un autre jugement établisse le domicile de l'enfant chez l'autre parent.

## Par louloute54, le 22/11/2010 à 17:52

merci pour vos reponse,en faite c est le papa qui a la garde de l enfant mais dans son dos son fils et la maman on conbiner et du jour au lendemain il veut partir il sera scolarisé chez la maman a partir du 3 janvier e donc vivra chez elle.la maman veut que le papa lui fasse un papier disant que en attendant le jujement il confi l enfant a la maman vu qu il nous a fait enormement de difficulté.donc en attendant es ce au papa de faire les trajet car la je suit completement perdu et l enfant aura 15ans